

Année scolaire 2026 2027- Charte d'usage de l'Intelligence Artificielle

1 Préambule Pourquoi cette charte ?

L'intelligence artificielle fait partie du monde dans lequel vivent les apprenants. La MFR ne peut ni l'ignorer, ni s'y soumettre sans réflexion. Cette charte fixe les conditions d'un usage utile, responsable et éclairé de l'IA dans le cadre de la formation par alternance. Elle s'appuie sur les cadres d'usage nationaux du Ministère de l'Éducation Nationale et du Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire.

3 Protection des données personnelles

Aucune donnée personnelle (nom, prénom, date de naissance, coordonnées, résultats scolaires, informations familiales, données de santé) ne doit être saisie dans un outil d'IA. Seules des données pouvant être rendues publiques sans conséquence peuvent être utilisées.

5 Usage frugal et responsable

Chaque requête adressée à une IA consomme de l'énergie et des ressources (eau, électricité). L'apprenant s'engage à un usage raisonné : formuler des requêtes précises, éviter les utilisations inutiles ou répétitives, et privilégier quand c'est possible les solutions moins coûteuses écologiquement. À titre indicatif, une requête sur un moteur de recherche est 10 fois moins énergivore.

7 Transparence totale

Tout usage de l'IA pour un rendu de formation doit être déclaré et justifié par l'apprenant : nature de l'outil utilisé, type d'aide obtenue, travail personnel apporté. Réciproquement, les moniteurs-formateurs informent les apprenants lorsqu'un support de cours a été préparé avec l'aide d'une IA.

9 En résumé

POUR SES DEVOIRS

- › Ne pas copier les réponses : s'en inspirer et reformuler avec ses propres mots.
- › Honnêteté requise : tout usage de l'IA pour une production doit être signalé au moniteur-formateur.
- › L'IA est un outil d'aide, non un substitut à la réflexion et à l'esprit critique.
- › Les informations obtenues doivent être vérifiées auprès d'autres sources fiables.

POUR SES RÉVISIONS

- › L'IA peut fournir des explications et des exemples utiles pour mieux réviser.
- › Elle aide à comprendre, mais la famille, l'entourage et l'équipe de la MFR restent des interlocuteurs essentiels.
- › Les réponses obtenues appellent une vérification systématique des sources.

DANS SON QUOTIDIEN

- › La confiance aveugle est à éviter : les IA génératives produisent de nombreuses erreurs.
- › Croiser plusieurs points de vue permet une meilleure compréhension.
- › Toute dépendance est à éviter ; aucune information personnelle ne doit être communiquée.
- › Aucun contenu susceptible de nuire à autrui ne doit être créé.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL

- › Réfléchir avant d'envoyer un message : un prompt précis réduit les échanges inutiles.
- › Privilégier les outils les moins énergivores. Le site Compar.AI permet d'évaluer l'impact environnemental des IA.

2 Pas de compte apprenant sur les IA grand public

Il est interdit aux apprenants de créer un compte personnel sur des outils d'IA grand public (ChatGPT, Gemini, Copilot, etc.) dans le cadre de la formation par alternance. Les outils utilisés en formation sont sélectionnés par l'équipe pédagogique et conformes au RGPD. En dehors de la MFR, les familles restent responsables des usages numériques de leur enfant.

4 Usage encadré selon le niveau

Conformément au cadre du Ministère de l'Éducation Nationale : à partir de la 4e, l'usage est possible uniquement sous supervision et avec une plus-value pédagogique clairement identifiée. Après la 3ème l'autonomie est progressivement accordée, toujours dans un cadre défini.

6 Validation humaine obligatoire

L'IA produit des réponses plausibles, pas nécessairement vraies. L'exactitude de tout contenu généré par une IA doit être vérifiée par l'apprenant à partir de sources fiables. L'IA est traitée comme un outil d'aide, jamais comme une autorité. L'apprenant développe son esprit critique en identifiant les limites, biais et erreurs des outils.

8 Fraude et IA

Un travail réalisé avec une IA sans autorisation préalable du moniteur-formateur, ou sans appropriation personnelle du contenu, est assimilé à une fraude. Le non-respect de cette charte fera l'objet d'un dialogue pédagogique en premier lieu, puis de sanctions prévues par le règlement intérieur en cas de récidive ou de manquement grave.

SIGNATURE DE L'ÉLÈVE

SIGNATURE DU / DES PARENT(S)

LA DIRECTION

Date : __ / __ / 202__

Date : __ / __ / 202__

Fait à Aigrefeuille, le __